

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42337

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Corbière, M. Coquerel, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Mélenchon,
M. Larive, Mme Panot, Mme Obono, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Ressiguiet,
M. Ratenon, M. Ruffin, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 24638 de Mme Thill

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4 substituer au mot :

« comparable »

le mot :

« égal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la logique de l'amendement, nous souhaitons le préciser en demandant la garantie d'un niveau de vie "des retraités égal à celui des actifs". Le passage à la retraite ne doit pas rendre précaire ou faire baisser le niveau de vie des citoyens. C'est pour nous un nouvel âge de la vie, pas un moment de transition entre le salariat et la mort.